

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 023-200085314-20240925-D2024077-BF



D2024/077

SEANCE DU 25 septembre 2024

Annule et remplace la délibération D2024/076 pour erreur technique

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 12
Représentés : 3
Votants : 15
Abstention : 0
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie.
MM. ROYERE Joël. LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique, COUCAUD Thierry, MAINGOUTAUD Elodie.

Absents :

Mmes LEGRAND Coline,

Excusés :

MM MARGOT Manuel, AUMEUNIER Sébastien (donne pouvoir à M. PETIT-COULAUD), KAPLAN Iskender (donne pouvoir à Mme CHABRIER), Mme ROYERE Julie (donne pouvoir à Mme DEMARGNE).

Secrétaire de séance : Madame SIMONET Laura

Objet de la DM : Virement de crédit à l'opération « Plan d'eau » - Annule et remplace la D2024/076

INTITULES DE S COMPTES	DIMNUT ^e / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : EGLISE & CHAPELLES		20 000.00		
Biens sous-jacents	21611(21) 10	20 000.00		
OP : VOIRIE		80 000.00		
Réseaux de voirie	2151(21) 100	80 000.00		
OP : PLAN D'EAU				100 000.00
Immobilisations corporelles en cours			231(23) 125	100 000.00
DE PENSES - INVESTISSEMENT		100 000.00		100 000.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Maire, Joël ROYERE

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance Madame Laura SIMONET

Transmise le 26/09/2024 - Affichée le 26/09/2024